

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION  
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

**Bulletin des interpellations  
et des questions orales**

---

**Commission des affaires sociales**

**RÉUNION DU  
MERCREDI 5 JUIN 2002**

## SOMMAIRE

### QUESTION ORALE

de M. Dominiek Lootens-Stael (N) à MM. Eric Tomas et Guy Vanhengel, membres du Collège réuni compétents pour la politique d'aide aux personnes, concernant "les situations que connaît, en matière d'emploi des langues, le Home Iris - maison de repos du CPAS de Jette".

(Orateurs: M. Dominiek Lootens-Stael et M. Guy Vanhengel, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes).

**Présidence de Mme Amina  
DERBAKI SBAI, première vice-présidente.**

- La réunion est ouverte à 9h30'.

**QUESTION ORALE**

**Les situations inacceptables que connaît, en matière  
d'emploi des langues, le Home Iris - maison de repos  
du CPAS de Jette.**

**M. Dominiek Lootens-Stael** (en néerlandais) .- Plusieurs résidants néerlandophones du home Iris du CPAS se sont plaints auprès de moi de situations inacceptables, en matière d'emploi des langues, qui pourraient même à terme s'avérer franchement dangereuses.

Un tableau nous apprend qu'une dizaine de personnes travaillent de jour au deuxième étage du Home Iris du CPAS de Jette. Sur les dix membres du personnel (médical et soignant), sept sont originaires d'Afrique (un d'Afrique du Nord, six d'Afrique centrale). Parmi ces dix membres, deux parlent néerlandais et un a des notions de néerlandais. Les sept autres membres du personnel (originaires d'Afrique) n'ont aucune notion de néerlandais. D'ailleurs, plusieurs de ces personnes parlent le linguala entre eux.

Il ne faut dès lors pas s'étonner que des accidents se produisent. Au début du mois de mai, il y a eu une plainte parce qu'on avait donné le mauvais médicament à une personne âgée. Le membre du personnel concerné ne connaissait pas la signification des mots «maandag», «dinsdag», «woensdag», etc. ... d'où l'erreur! Imaginez que cela vous arrive!

En outre, j'apprends que des personnes âgées doivent attendre pendant des heures avant de voir satisfaire de simples demandes tout simplement parce que le personnel ne comprend pas les intéressés.

Il est clair que de nombreux résidants de cette institution n'osent pas faire part ouvertement de leurs plaintes par peur de représailles ou d'être encore plus mal traités dans l'avenir.

Selon mes informations, des infirmières néerlandophones bilingues ont pourtant posé leur candidature dans le passé au CPAS de Jette. Mais on les a envoyées promener. Parce qu'elles étaient néerlandophones?

Je ne dois pas rappeler aux membres du Collège que ces maisons de repos – qui dépendent d'un CPAS et sont donc publiques – sont soumises aux lois coordonnées sur l'emploi des langues en matière administrative, ce qui implique notamment que tous les contacts oraux avec des tiers doivent se dérouler en français ou en néerlandais en fonction du choix du tiers concerné. Comme les membres du personnel des hôpitaux sont des fonctionnaires qui travaillent dans un service local à Bruxelles, ils ne doivent pas seulement être bilingues mais ils doivent en outre avoir prouvé leur connaissance de la seconde langue nationale en passant en examen auprès du Selor

(l'ancien Secrétariat permanent de recrutement). Je ne dois pas rappeler aux membres du Collège que la législation linguistique est une législation d'ordre public.

Les membres du Collège avaient-ils connaissance de la situation scandaleuse que connaît le home du CPAS de Jette?

A-t-on contrôlé récemment le bon fonctionnement du Home Iris du CPAS de Jette?

A-t-on contrôlé si du personnel bilingue a bien postulé au CPAS?

Quelles mesures a-t-on prises à l'égard des nombreuses infractions à la législation linguistique – qui est une législation d'ordre public – commises par ce home public?

La gestion de ce home sera-t-elle placée sous curatelle pour mauvaise gestion? Comment le Collège corrigera-t-il cette situation inacceptable afin que tous les résidants du home puissent mener une existence digne indépendamment de leur appartenance linguistique?

**M. Guy Vanhengel**, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes (en néerlandais) .- En réponse à la question du député, je tiens à signaler que la tutelle sur les homes des CPAS incombe en première instance au conseil du CPAS qui assume la responsabilité politique. A ce jour, il n'y a eu aucune plainte formelle.

Dans le secteur des infirmiers et des soignants il y a actuellement une pénurie en personnel. Pénurie qui est bien ressentie au niveau des maisons de repos, où le travail est considéré comme inférieur par rapport aux hôpitaux.

Dans différentes maisons de repos bruxelloises il y a du personnel d'origine Africaine, tant parmi les infirmiers que les soignants, ceci ne pose pas de problème. Le fait que dans le Home Iris à Jette 7 membres du personnel sur 10 sont d'origine Africaine, n'implique pas que le Home ne doit pas garantir la liberté linguistique, c.a.d. que le résidant doit être accueilli dans la langue de son choix, conformément l'arrêté du Collège réuni du 14 mars 1996 fixant les normes auxquelles doivent répondre les établissements hébergeant des personnes âgées.

L'inspection de la Cocom doit veiller au respect de toutes les normes auxquelles les maisons de repos doivent répondre, notamment la liberté linguistique.

L'inspection, en tant que représentante de la tutelle, n'a reçu aucune plainte relative à la connaissance du Néerlandais dans le Home Iris, ni relative aux conséquences tel que la distribution erronée de médicaments. Ceci n'empêche pas mon collègue Tomas et moi-même de charger notre inspection à vérifier si la liberté linguistique est garantie au niveau du Home Iris.

**M. Dominiek Lootens-Stael** (en néerlandais) .- J'approuve le membre du Collège quand il dit qu'il appartient au Conseil de l'aide sociale de veiller à l'application des lois linguistiques et de prévenir les abus éventuels. Le fait que trois néerlandophones y participent ne garantit toutefois pas que tout se passe correctement.

De plus, il ne faut nécessairement attendre des plaintes pour intervenir.

Par ailleurs, en ce qui concerne un éventuel manque de personnel, il me revient que l'on aurait refusé des candidats néerlandophones bilingues.

**M. Guy Vanhengel**, membre du Collège réuni compétent pour la politique d'aide aux personnes (en néerlandais) .- J'ai également entendu ces plaintes qui viennent que d'une seule personne. Le tout est de savoir si elles sont justifiées.

- L'incident est clos.
- La réunion est levée à 9h50'.